

F2--

JUSTICE

Narbonne Le jeune chauffard ivre était... très amoureux

Le 26 octobre dernier, le jeune chauffard avait multiplié les infractions, de Béziers jusqu'à Narbonne : lignes continues franchies, dépassements dangereux, feu rouge grillé... Hélas pour lui, il était suivi par un policier du commissariat de Béziers, demeurant à Narbonne, qui avait alerté ses collègues septimaniens. Adrien, un Biterrois de 25 ans, avait été finalement interpellé sur l'avenue Pierre-Sémard, où il venait de se garer. Outre sa conduite ô combien dangereuse, il était en état d'ivresse (1,3 g d'alcool dans le sang) et, dans un premier temps, avait donné l'identité de son frère, son permis à lui ayant été retiré...

« J'étais pressé, en retard »

Mercredi, face aux juges du tribunal de Béziers, il a justifié son inconscience au volant par le fait qu'il allait à un rendez-vous galant : « J'étais pressé, en retard », a affirmé l'amoureux fou. Son avocat, dans la foulée, a plaidé la méprise, à propos de l'automobiliste qui suivait Adrien, en l'occurrence le policier biterrois revenant à son domicile narbonnais : « Mon client a eu très peur car derrière, il faisait des appels de phare et suivait de près. Peut-être que moi aussi, j'aurais eu peur ».

On ne rit pas ! En tout cas, pas les juges du tribunal, qui ont condamné Adrien à un an de prison, dont six mois avec sursis, deux mois de plus pour avoir usurpé l'identité de son frère et, en outre, une contravention de 150 €. Le jeune Biterrois est reparti dans la foulée en prison, où il est détenu pour une autre cause.

La caisse sociale d'ERDF doit verser 65 000 € à son ex-salarié

À travail égal, salaire égal. C'est sur ce grand principe du Code du travail que le conseil des prud'hommes de Narbonne vient de condamner la Caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électriques et gazières (CCAS) qui était opposée à l'un de ses anciens salariés. Grégory, technicien puis emploi administratif au sein d'ERDF, s'était reconverti en novembre 2009. Ayant obtenu un diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale et un BTS dans le même domaine, il avait demandé et obtenu d'intégrer la CCAS sur un poste de technicien à l'action sanitaire et sociale sur le site de Narbonne. Il s'agissait d'une convention d'immersion à durée déterminée. Qui, et c'est là le problème, n'a pas été renouvelée, alors que le salarié a poursuivi son activité.

En outre, après le décès d'une collègue, Grégory a assumé la fonction d'assistant à l'action

sanitaire et sociale. Dès le début de la convention d'immersion, il n'a pas été rémunéré à la hauteur de sa qualification. L'homme, représenté par M^e Cyril Cambon, a donc saisi le conseil des prud'hommes de Narbonne en mars 2012. Et prendra acte de la rupture de son contrat de travail, tant à l'égard de la CCAS que d'ERDF, en juillet 2012. Mercredi, le conseil des prud'hommes a tranché, ordonnant la reclassification du salarié sur le principe de "à travail égal, salaire égal" et indiquant que la rupture du contrat de travail est imputable à la CCAS. Elle produit donc les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse.

L'employeur est donc condamné à divers indemnités et dommages et intérêts, pour un montant total de 65 000 €. La CCAS a encore la possibilité de faire appel si elle conteste cette décision.

S.M.

Le sondage J2M+ épinglé

Politique | La Commission des sondages pointe deux erreurs dans la méthodologie. Un torpillage orchestré par Patrice Millet...

Rebondissement dans l'affaire de l'enquête d'opinion de Nouveau Narbonne. Dans un courrier adressé à *Midi Libre*, la Commission des sondages pointe deux failles dans la réalisation de l'étude de J2M+ sur la ville de Narbonne. Sans remettre en cause l'ensemble du travail effectué par l'institut lyonnais, les "Sages" n'en relèvent pas moins certains manquements dans la méthodologie utilisée.

Premièrement, l'échantillon des personnes interrogées ne se limite pas aux listes électorales. Deuxièmement, la question des intentions de vote a été précédée de questions d'opinion qui auraient pu influencer les sondés. Si la Commission ne relève aucune volonté délibérée de J2M+ de tronquer le sondage, elle n'accorde plus de signification particulière aux intentions de vote ainsi recueillies.

« Nous ne sommes peut-être pas complètement compétents... »

Patrice Millet

Après avoir entendu les explications d'un responsable de J2M+, la Commission des sondages, réunie dans ses locaux du Conseil d'État le 7 février, a fini par demander la publication de précisions dans la presse (*lire ci-contre*). Les membres de l'autorité de régulation avaient été saisis par un recours de l'association Narbonne Oxygène. « A par-



Patrice Millet avait saisi discrètement l'autorité de régulation...

OLIVIER GOT

tir du moment où le sondage était publié, s'est posée pour nous la question de savoir si la méthodologie des sondages avait été respectée, explique Patrice Millet. Le courrier que nous avons adressé à la Commission des sondages était purement technique. Je prends acte de ces observations, mais je ne ferai aucun commentaire. Je note juste que nous ne sommes peut-être pas complètement compétents... »

Certains critiques formulées par Patrice Millet auraient par contre été rejetées par la Commission des sondages. Le chef de file de Narbonne Oxygène marque néanmoins un point, en parvenant à remettre en cause, sur certains aspects, la fiabilité des intentions de vote dont il était l'un des grands perdants. Mais il n'en rajoutera pas. Présentant probablement l'effet dévastateur que va avoir sa démarche sur les tentatives de rapprochement de l'opposition.

M.C.

Deux fautes

Voici le texte intégral des précisions effectuées par la Commission nationale des sondages : « Le sondage relatif à l'élection municipale 2014 à Narbonne, dont les résultats ont été publiés le 26 janvier, présente deux défauts d'ordre méthodologique. En premier lieu, l'échantillon de personnes interrogées n'a pas été constitué auprès des seules personnes inscrites sur les listes électorales. En second lieu, la question d'intention de vote a été précédée, lors de l'enquête, de questions d'opinion susceptibles de biaiser les réponses qui y ont été apportées. En l'absence de toute manœuvre de la part de l'institut J2M+, la Commission des sondages relève le défaut de caractère significatif des résultats publiés ».

Mouly : « Un procédé déloyal »

Didier Mouly a peu goûté aux méthodes de Patrice Millet. « Je l'ai rencontré dès que nous avons communiqué les résultats du sondage, il ne m'a pas parlé de ce recours, alors qu'il l'avait déjà fait ! Ce procédé est déloyal ». L'avocat note d'ailleurs que « ni Jacques Bascou, ni l'UMP, n'ont remis en cause les résultats. Il n'y a que Patrice Millet, en véritable procédurier ». Mais les deux erreurs épinglées ne remettent pas en cause, selon lui, la pertinence du sondage. « Ça reste un outil de travail, je crois d'ailleurs savoir que de nombreuses critiques exprimées par M. Millet dans son recours ont, elles, été rejetées ».



Plusieurs critiques de Millet rejetées.

SONDEUR

Des explications

Interrogé par *Midi Libre*, l'institut JM2+ valide les observations de la Commission des sondages. « Nous n'avons pas posé en premier la question de l'intention de vote, précise une source en interne, parce que nous ne savions pas que le sondage serait rendu public, mais nous le ferons à l'avenir systématiquement. Nous prendrons aussi désormais la précaution de ne garder que les personnes présentes sur les listes électorales dans l'échantillon. Ici, cela ne concernait que 5 à 10 personnes sur 602 ».

FAITS DIVERS

Leucate Sans nouvelle de son grand-père hospitalisé

Une Leucatoise s'est fait un sang d'encre pour son grand-père de 98 ans, mardi et mercredi. Souffrant d'une sévère gastro, le vieux monsieur a été transporté au centre hospitalier de Narbonne, puis vers celui de Lézignan.

Le problème, c'est que la famille n'a pas été avertie du transfert et que le standard de l'hôpital de Lézignan ne répondait pas avant le mercredi matin. « Plus de 18 heures sans aucune information, sans savoir s'il était vivant ou mort ! », s'insurge la petite-fille. Contactée, la direction de l'établissement narbonnais répond que l'octogénaire n'avait pas, sur lui, de numéro de téléphone de personnes à contacter. La petite-fille

assure que oui. Quant au directeur de l'hôpital de Lézignan, il reconnaît des dysfonctionnements téléphoniques et a demandé un rapport à ce sujet à ses services techniques.

Narbonne Alcoolisé au volant

L'un des nombreux et réguliers contrôles routiers ciblant l'alcool au volant organisés par la police a encore fait mouche dans la nuit de jeudi à vendredi. Vers 2h30, sur l'avenue des Pyrénées, c'est un Narbonnais de 33 ans qui conduisait avec 1,76 g d'alcool dans le sang. Conduit au commissariat et placé en garde à vue, il a ensuite terminé sa nuit en cellule de dégrisement. Avant de repartir, au petit matin, avec une convocation en justice. En attendant, son permis lui a été retiré.

SAMEDI 9 FÉVRIER

OPERATION BONS D'ACHATS

DE 15€ OFFERT*

***PAR TRANCHE DE 100€. BONS UTILISABLES DU 11 AU 28 FÉVRIER 2013**

Mr. Bricolage
On peut compter sur lui.

Z.I. La coupe, Av. Gustave Eiffel (derrière Géant Casino) 04.68.58.19.58

NARBONNE